

Vous avez dit « LIBERTÉ D'EXPRESSION » ?

BRIGNAIS : CARTON ROUGE

Le 17 juin 2026, la majorité municipale vote la réduction de l'espace réservé aux tribunes de l'opposition. Nous passons de 2 300 à 900 signes (-61 %), LFI de 2 300 à 650 signes (-72 %).

Le maire justifie cette décision par une « pondération » liée aux résultats électoraux, au nombre d'élus ou à un besoin de place pour la publicité, invoquant l'article L.2121-27-1 du CGCT.

CHAPONOST : CARTON VERT

Pourtant le même article est appliqué scrupuleusement:

- **3 élus d'opposition : 4 000 signes, sans espace réservé au maire sur cette page.**

À Brignais :

- **3 élus d'opposition : 1 550 signes, alors que 2 000 signes sont réservés au maire sur la même page**

À n'y rien comprendre !

Deux communes voisines, une même loi... mais deux applications bien différentes de la liberté d'expression de l'opposition.

Christiane CONSTANT – Didier DUBOIS